



DATE DE PUBLICATION : 16 JUILLET 2026

Le Directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Provence Alpes Côte d'Azur à la directrice départementale du Vaucluse

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur général des services à l'économie et du réseau de la Banque de France, le 23 août 2024.

Délégation permanente est donnée à **Madame Lucie HALLONET-SAUZE**, directrice départementale du Vaucluse et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Michaël HEBRARD**, adjoint à la directrice départementale du Vaucluse, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Avignon et des bureaux d'accueil et d'information de Carpentras et d'Orange qui lui sont rattachés. Madame Lucie HALLONET-SAUZE, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Avignon qui n'établissent pas de comptes consolidés.

Madame Lucie HALLONET-SAUZE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2026

Denis LAURETOU